



ÉDITO

HYDRAULIQUE pour tous pas pour les spéculateurs

EDF exploite plus de 600 barrages représentant 80% du parc hydraulique français. Ces infrastructures jouent un rôle crucial dans la production d'électricité renouvelable pour l'essentiel pilotable, la gestion du « Lac France », la régulation des cours d'eau, l'activité économique de tourisme sur les plans d'eau, l'agriculture.

Il reste des possibilités d'optimiser le parc et d'augmenter les capacités hydrauliques de la France mais les investissements sont gelés par un contentieux avec l'UE qui dure depuis plus de 15 ans pour non mise en concurrence des concessions.

Pour relancer les investissements dans l'hydraulique, 4 scénarios sont envisageables :

- 1. Mise en concurrence des concessions :** EDF devrait répondre aux appels d'offres avec un risque d'en perdre. Il y a un consensus politique français pour refuser la concurrence évitant la marchandisation de ce secteur stratégique.
- 2. Création d'une quasi-régie :** EDF pourrait regrouper ses activités hydrauliques dans une entité publique ou semi-publique, échappant à la concurrence. Ainsi, la séparation de cette entité du reste d'EDF est une option et désoptimiserait la gestion de la production et de l'eau essentielle au nucléaire.
- 3. Exemption des concessions hydrauliques :** administrateurs salariés, la solution que nous prônons est de retirer les ouvrages hydrauliques de la concurrence. Cependant les délais et la possibilité d'aboutir positivement semblent lointains donc incertains.
- 4. Passage au régime d'autorisation :** les ouvrages exploités deviennent propriété d'EDF avec une demande de contrepartie imposée par Bruxelles.

Nous défendons un modèle intégré, public de l'énergie, car l'hydroélectricité doit rester un bien commun, géré dans l'intérêt général et ne doit pas être démantelé. Les concessions hydrauliques ont prouvé leur efficacité dans l'autonomie énergétique (cf lettre des AS N°101). Une logique de rentabilité, nuirait à l'optimisation des productions du groupe, à la gestion du multiusage de l'eau, à l'entretien des ouvrages, à la sécurité de nos hydrauliciens et à la sûreté hydraulique.

Discussions parlementaires

L'avenir énergétique français se discute au parlement. Une nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie est attendue après plusieurs années de retard.

La méconnaissance de points essentiels tels que des notions d'équilibre d'un réseau électrique et le manque de visibilité pour les acteurs économiques (industriels, collectivités...) nuisent à la crédibilité de la planification énergétique. Une vision à long terme, pour l'intérêt général et sans passage en force par décret doit être une priorité nationale.

En Bref

Plan d'économies ...

Alors que l'on exige des salariés toujours plus d'efforts, des économies d'un tiers sur les "frais généraux" ont été annoncées. Bien utiliser l'argent est essentiel. Mais des coupes budgétaires décidées sans analyse d'impact risquent de coûter bien plus cher à long terme. Supprimer des contrats, réduire les déplacements liés aux retours d'expérience, aux contrôles usines, diminuer les surfaces de travail, élaguer les fonctions supports... amenuisent notre capacité à faire et à bien faire.

Ces mesures, prises sans concertation, affaiblissent la culture d'entreprise et l'esprit de service public qui ont permis à EDF de s'adapter aux transformations depuis 1946.

... Plan de cession ?

La vente de tout ou partie de certaines filiales d'EDF est envisagée, dans le plan d'économie. Vendre des actifs peut certes améliorer temporairement la trésorerie, mais cela affaiblit durablement la capacité du Groupe à générer des bénéfices et à assurer ses missions.

Cette orientation, déjà mise en œuvre sous l'ère de Jean-Bernard Lévy, n'a pas permis d'améliorer la situation financière d'EDF. Elle a surtout contribué à fragiliser le périmètre industriel et social du groupe. Et pour les salariés, qu'en est-il de l'impact social et humain ? Quelles garanties sur l'emploi, les conditions de travail, les parcours professionnels ? Penser à vendre des parties d'Enedis, d'Électricité de Strasbourg, de SEI ou de PEI, ce serait casser la cohésion historique d'EDF, construite depuis 1946 autour d'un modèle intégré, solidaire et au service de l'intérêt général.

Contrats : Signe ou signe pas ?

Les tensions géopolitiques récentes ont renforcé l'intérêt des industriels pour les contrats moyens long terme, face à la volatilité des prix de marché. Les tarifs de ventes poussés par le gouvernement permettront-ils la compétitivité de nos industries tout en permettant la rentabilité pour EDF ?



De Sizewell C (SZC) à EPR 2

En 2016, EDF et la compagnie chinoise CGN se sont engagées dans la construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point C (HPC au Royaume-Uni). Les risques identifiés par les organisations syndicales sur la maturité du projet lui-même, au niveau financier et sur le calendrier se sont avérés fondés entraînant des surcoûts et des retards considérables. En 2024, CGN a arrêté de financer le projet, laissant EDF seule à porter la charge financière et opérationnelle.

Mardi 22 juillet, EDF a signé un accord pour son investissement dans le nouveau projet de 2 EPR dans SZC d'un montant maximum de 1,1 milliard de livres sterling (soit 12,5% du capital de la société de SZC).

Contrairement à HPC, certaines conditions préalables sont désormais réunies :

- Un financement limité et reposant sur le modèle de Base d'Actifs Régulés (RAB) qui vise à sécuriser les investisseurs avec les risques portés par l'Etat Britannique et par une rémunération d'EDF dès le début de la construction.
- Il assure un plan de charge pour la filière industrielle nucléaire française, pour le Groupe EDF : nos ingénieries, nos usines de Framatome et d'Arabelle.
- Une opportunité sur le plan social si nous aboutissons à une expatriation encadrée, un acquis de l'expérience mise à disposition sur les projets EPR 2 en France, une gestion des effectifs etc.

Les compétences développées par les équipes sur HPC, l'expérience des salariés, et le savoir-faire acquis devront contribuer à optimiser les processus, maîtriser les risques et renforcer la chaîne d'approvisionnement pour garantir la réussite de SZC. Cela devra aussi servir au Nouveau Nucléaire France des EPR 2 de Penly puis Gravelines et Bugey.

Etat et EDF d'accord sur le financement du Nouveau Nucléaire Français (NNF)

Les grands principes de cet accord (que Bruxelles devra valider pour fin 2026 si tout va bien) sont :

- Un CFD (Contrat pour différence) qui fixe un prix de vente de la future électricité NNF ;
- Prêts à 0% garantis par l'Etat sur une partie du projet ;
- Partage des risques entre Etat et EDF.

Cependant, c'est EDF qui portera l'ensemble de l'endettement des 6 EPR2. Aussi, les prix actuels de vente ne permettent pas d'espérer l'autofinancement de la partie non couverte par le prêt à 0%. Nous devons donc financer le solde par de la dette sur les marchés et cela à un coût qui pourrait être élevé et dont EDF devra trouver les rentrées d'argent pour le rembourser.

Le NNF est un projet industriel, de souveraineté et d'électricité bas carbone pour la France, mais il ne doit se faire au détriment ni des autres activités d'EDF ni des conditions sociales des travailleurs.

Flexibilité amont / aval

Les Energies Renouvelables solaires et éoliennes (France et Europe) arrivent en masse sur les réseaux. Leur production engendre de très fortes variations de la production au gré du vent et de l'ensoleillement.

L'équilibre du réseau électrique nécessite d'avoir à tout instant production = consommation. Si cet équilibre est rompu ce sont les coupures, voire le blackout comme récemment sur la péninsule Ibérique, dont les faits générateurs sont à clarifier.

La flexibilité de la production repose pour la grande majorité par la modulation du Parc EDF Thermique, Hydraulique et Nucléaire et commence à se faire sur le renouvelable notamment éolien.

Les organisations sont mises en tension par des impératifs de fluctuations toujours plus importantes et ces variations ne sont pas sans impacts sur le matériel.

Aussi, le parc historique d'EDF est payé en fonction de ce qu'il produit, sa capacité de flexibilité n'est pas rémunérée.

Le système électrique est un monopole naturel : on ne va pas construire plusieurs lignes électriques pour aller dans chaque maison, on ne va pas construire 10 moyens de production si 2 suffisent, pas non plus 4 lignes de réseau de transport, etc. Par dogmatisme libéral on a construit artificiellement de la concurrence sur ce monopole naturel. Cette libéralisation tend à rendre notre secteur stratégique et souverain de plus en plus fragile.

Administrateurs salariés nous souhaitons qu'un bilan de la libéralisation soit fait, ne soyons pas dogmatiques mais pragmatiques et rerégulons notre secteur stratégique vital.